

Procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du lundi, 22 février 2021 Séance N° 1

de 20h30 à 20h45
à la salle des abris

Président : M. Martial Kamerzin

Vice-Président : M. Olivier Duchoud

Présents : Mme Nathalie von Dach
M. Frédéric Délèze
M. Sébastien Schornoz

Preneur du PV : M. Lionel Nanchen, Secrétaire communal

9 bourgeoises et bourgeois sont présents et 3 membres du Conseil.

0. Ouverture de l'Assemblée bourgeoisiale

Mesdames, Messieurs,

Le Président remercie les Bourgeoises et les Bourgeois d'avoir répondu présent et souhaite que cette Assemblée se déroule dans un esprit serein et positif pour faire honneur à l'ensemble de la Communauté.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, **le Président** informe l'Assemblée que la séance est enregistrée dans sa totalité.

L'Assemblée bourgeoisiale a été convoquée dans les délais légaux par affichage, par circulaire distribuée à tous les ménages et par insertion sur le site www.icogne.ch.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Procès-verbal de la dernière Assemblée.**
- 2. Nomination des scrutateurs.**
- 3. Lecture du budget 2021 de la Bourgeoisie.**
- 4. Approbation du Budget 2021 de la Bourgeoisie. Décision.**
- 5. Nomination des membres de la commission bourgeoisiale. Décision.**
- 6. Divers.**

Le Président demande s'il y a des remarques concernant cet ordre du jour ?

Aucune remarque n'étant formulée, **le Président** considère l'ordre du jour comme accepté.

Le Président désigne M. Lionel Nanchen, Secrétaire communal, pour la rédaction du procès-verbal.

1. Procès-verbal de la dernière Assemblée

Le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 17 août 2020 ayant été publié sur le site www.icogne.ch, **le Président** n'en fait pas lecture.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des remarques ou des questions quant à son contenu ?

Aucune remarque n'étant formulée, **le Président** considère le procès-verbal comme approuvé.

2. Nomination des Scrutateurs

Le Président nomme M. Jean-Robert Mayor comme scrutateur.

3. Lecture du budget 2021 de la Bourgeoisie.

Le Secrétaire donne lecture des principaux chiffres du budget 2021 de la Bourgeoisie.

FONCTIONNEMENT

Charges financières	CHF	53'345.00
Revenus financiers	CHF	70'705.00
Marge d'autofinancement	CHF	17'360.00
Amortissements ordinaires	CHF	40'727.10
Excédent de charges	CHF	23'367.10

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement	CHF	17'360.00
Investissements nets	CHF	110'000.00
Insuffisance de financement	CHF	92'640.00

Le Président informe l'Assemblée bourgeoisiale que les investissements 2021 concernent la réfection de la toiture de la maison bourgeoisiale (CHF 50'000.-) , la création d'une pergola au Café d'Icogne (30'000.-) ainsi qu'un montant de CHF 30'000.- pour la suite du projet de la zone artisanale des Moulins.

Mme Josette Vuignier demande s'il y a eu des aides qui ont été accordées au gérant du Café d'Icogne.

M. Olivier Duchoud répond que le Conseil communal a décidé d'annuler les loyers de novembre-décembre 2020 et de suspendre les loyers à partir de janvier 2021 jusqu'à nouvel avis.

Mme Josette Vuignier estime qu'il est important de maintenir le Café d'Icogne car il s'agit de l'âme du village, un lieu où les gens se rencontrent.

M. Olivier Duchoud répond que le Conseil communal est conscient de cela et fait le maximum pour conserver le Café d'Icogne.

M. Gérard Mayor demande pourquoi la location des vignes est passée de CHF 1'275.- alors que dans les comptes 2019 elle était de CHF 3'860.10.

Le Président répond qu'il y a eu un défoncement d'une vigne et cela explique la modification du montant.

Mme Thérèse Kamerzin demande l'avancement du projet de la zone artisanale des Moulins.

M. Olivier Duchoud répond que le dossier est actuellement au Canton du Valais pour préavis et qu'il y a eu une opposition formulée par le service des Forêts, des cours d'eau et du paysage. **M. Olivier Duchoud** ajoute que le vœu du Conseil communal serait de faire rapidement voter l'homologation du plan de zone. Il ajoute que ce dossier est complexe car la loi exige d'attendre 5 ans après la fermeture de la décharge avant de pouvoir affecter la zone à autre chose.

4. Approbation du Budget 2021 de la Bourgeoisie. Décision

Le Président demande à l'Assemblée bourgeoisiale de se prononcer à main levée. L'Assemblée accepte le budget 2021 de la Bourgeoisie par :

Oui : 6
Non : 0
Abstention déclarée : 0

Le budget 2021 de la Bourgeoisie d'Icogne est accepté tels que présenté.

5. Nomination des membres de la commission bourgeoisiale. Décision

Le Président informe qu'il est de la compétence de l'Assemblée bourgeoisiale selon l'article 52 al. 2 de la loi sur les communes de nommer les membres de la commission bourgeoisiales.

Le Président propose à l'Assemblée bourgeoisiale de nommer MM Gaston Bagnoud, Jean-Louis Praplan, Jean-Jacques Duchoud, Jean-Robert Mayor et Fabrice Nanchen.

Le Président demande à l'Assemblée bourgeoisiale de se prononcer à main levée.

L'Assemblée accepte la nomination des membres de la commission bourgeoisiale telle que proposée.

Oui : 5
Non : 0
Abstention déclarée : 0

MM Gaston Bagnoud, Jean-Louis Praplan, Jean-Jacques Duchoud, Jean-Robert Mayor et Fabrice Nanchen sont nommés à la commission bourgeoisiale pour la période 2021-2024.

Le Président informe que les membres de la commission bourgeoisiale désigneront eux-même le Président de cette commission.

6. Divers

Le Président demande si quelqu'un souhaite prendre la parole pour les divers.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt l'Assemblée bourgeoisiale à 20h45 et demande à **M. Olivier Duchoud** de dire la Prière traditionnelle.

Icogne, le 22 février 2021

Le Président

Le Secrétaire

Martial Kamerzin

Lionel Nanchen